



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - LOCATION DES SALLES (RÉCEPTION, BANQUET OU VUE SUR LE PARC)
GENERAL INFORMATION - RENTAL OF HALLS (RECEPTION, BANQUET OR PARK VIEW)

Les salles sont disponibles pour la location tous les jours de midi à 1 h.
Halls are available for rental every day between 12 p.m. and 1 a.m.

La location inclut / Rental includes

Tables, chaises et cuisine munie d'un four industriel, d'un réfrigérateur et d'un lave-vaisselle.
Tables, chairs and a kitchen equipped with an industrial oven, a refrigerator and a dishwasher.

La location n'inclut pas / Rental does not include

La coutellerie, les nappes, la vaisselle et les services de traiteur ne sont pas fournis. *Tableware, tablecloths and catering services are not provided.*

Coûts additionnels à considérer / Additional costs to consider

1. Musique et/ou danse / Music and/or dance

Pour toute utilisation de musique et/ou danse, vous devez déboursier les honoraires de droits d'auteurs de musique canadienne (Entandem). Les frais peuvent varier.

For any use of music and/or dance, you must pay the Canadian Music Copyright fee (Entandem). Price may vary.

2. Permis d'alcool / Alcohol permit

Si vous consommez de l'alcool à votre réception, vous devez obtenir le permis approprié émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. À remplir en ligne, ou nous pouvons vous remettre le formulaire de demande que vous devrez faire approuver par la Régie des alcools, des courses et des jeux au moins 2 semaines avant l'événement.

<https://www.racj.gouv.qc.ca>

If you are consuming alcohol at your reception, you must have the appropriate license issued by the "Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec". Fill out the form online, or we can give you the required form, which you will need to have approved by the "Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec" at least 2 weeks before the event.

<https://www.racj.gouv.qc.ca/en>

Dépôt en cas de bris / Damage Deposit

Veuillez noter qu'un montant de 300 \$ doit également être versé en cas de dommages par chèque, daté du jour de la signature du contrat. Le montant est remboursable dans les 30 jours suivant l'événement.
Please note we require a \$300 damage deposit payment which must be paid by cheque, dated the day you sign the contract, and is refundable within 30 days following the event.

Information : 514 684-1011

loisirs@ddo.qc.ca